Réf. Farde e-Assemblées : 2743616

N° OJ : **32**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Contrat de Quartier Durable HELIPORT-ANVERS.- Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- Appel à initiatives citoyennes et associatives.- Affectation du solde du subside régional aux projets «Tiss'Ages» et «Madame Georgette», lauréats de la 3ème édition de l'appel à projets.- Principe et octroi des subsides.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers comprend l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers », d'un montant de 170.000 EUR, subsidié à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale, visant à soutenir, en leur apportant une aide financière et un accompagnement, des initiatives locales, associatives et citoyennes, répondant à différents objectifs :

• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 9 septembre 2024 d'adopter la modification du dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, portant, entre autres, le montant de l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers », de 170.000 EUR à 210.000 EUR, également subsidié à 100% ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'approuver la modification du programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, dont notification à la Ville par courrier du 22 novembre 2024 ;

Vu sa décision du 16 janvier 2023 d'octroyer un subside total de 27.482,56 EUR aux 7 lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que 2 lauréats du 1er appel à projets ont rapidement abandonné, sans avoir effectué la moindre dépense, que les 5 autres lauréats ont utilisé l'intégralité du subside reçu, à savoir un montant total de 21.104,79 EUR ;

Vu sa décision du 4 décembre 2023 d'octroyer un subside total de 23.200,00 EUR aux 5 lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que 3 lauréats du 2ème appel à projets ont utilisé l'intégralité du subside reçu, que les 2 autres n'ont pas dépensé ce montant, le total du subside utilisé pour la 2ème édition de l'appel à projets s'établit à 18.113,25 EUR ;

Vu sa décision du 18 novembre 2024 d'octroyer un subside total de 52.900,00 EUR aux 10 lauréats du 3ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que cette 3ème édition est toujours dans sa phase opérationnelle, qu'un lauréat (1.000 EUR) a abandonné en n'ayant rien dépensé, le total du subside utilisé pour la 3ème édition de l'appel à projets s'établit provisoirement à 51.900,00 EUR ;

Vu sa décision du 8 septembre 2025 d'octroyer un subside total de 57.877,58 EUR aux 10 lauréats du 4ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que cette 4ème édition est toujours dans sa phase opérationnelle, qu'un lauréat (5.420,02 EUR) a abandonné en n'ayant rien dépensé, le total du subside utilisé pour la 4ème édition de l'appel à projets s'établit provisoirement à 53.357,56 EUR ;

Vu sa décision du 17 novembre 2025 d'octroyer un subside total de 52.785,00 EUR aux 8 lauréats du 5ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que cette 5ème édition est toujours dans sa phase opérationnelle, qu'aucun abandon n'est à déplorer, le total du subside utilisé pour la 5ème édition de l'appel à projets s'établit provisoirement à ce même montant de 52.785,00 EUR ;

Considérant que 5 appels à projets ont donc été lancés de fin 2022 à fin 2025 qui ont permis de mobiliser l'intégralité du subside régional de 210.000 EUR prévu au programme du contrat de quartier ;

Considérant qu'à la suite du renoncement à la réalisation de leur projet par 5 lauréats, sur un total de 43, le total des subsides utilisés au terme des 5 appels à projets s'établit provisoirement à 197.260,59 EUR ;

Considérant qu'un solde de 12.739,41 EUR est par conséquent disponible, mais qu'un nouvel appel à projets n'a plus de sens compte tenu de l'échéance des opérations fixée au 28 février 2027 ;

Considérant qu'une rencontre a été organisée avec l'ensemble des porteurs de projets soutenus dans le cadre de l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers » afin d'identifier les besoins complémentaires éventuels et de réfléchir collectivement aux possibilités de réaffectation du solde budgétaire disponible ; que cette démarche s'inscrit dans la volonté de clôturer l'opération de manière transparente, participative et cohérente avec les principes de soutien aux initiatives citoyennes poursuivis par le Contrat de Quartier Durable ;

Considérant que la présente proposition tient compte des résultats obtenus par les projets soutenus, de leur capacité de mobilisation des habitants, de leur ancrage local, de leur contribution aux objectifs du Contrat de Quartier Durable ainsi que des perspectives de poursuite et de développement des actions engagées ;

Considérant que les projets « Madame Georgette » et « Tiss'Ages », tous deux lauréats de la 3ème édition, se distinguent particulièrement au regard des résultats obtenus, de leur contribution aux objectifs poursuivis par l'opération 4.1, de leur capacité démontrée à mobiliser durablement les habitants du quartier, de l'utilisation complète des subsides qui leur avaient été initialement attribués, de leur ancrage local ainsi que des perspectives concrètes de développement et de pérennisation présentées par les porteurs de projet ;

Considérant qu'un subside de 7.000 EUR avait été accordé à l'asbl Coucou Mamy, pour porter le projet « Madame Georgette » ;

Considérant que le projet « Madame Georgette » a permis le développement d'une démarche de photographie participative dans l'espace public favorisant les rencontres entre habitants, les échanges intergénérationnels et la mise en valeur des initiatives locales ; que les nombreuses activités organisées ont rencontré un intérêt marqué de la part des habitants et des acteurs associatifs du quartier ; que le soutien complémentaire sollicité permettra de poursuivre cette dynamique, de renforcer la valorisation du travail réalisé au travers d'une exposition élargie et d'une publication consacrée aux initiatives citoyennes et associatives du quartier ;

Considérant qu'un subside de 6.600 EUR avait été accordé à l'asbl SOHAB pour porter le projet « Tiss'Ages » ;

Considérant que le projet « Tiss'Ages » a permis la mise en place d'ateliers de couture favorisant l'apprentissage, les rencontres entre habitantes, l'inclusion et la cohésion sociale ; que le succès rencontré par ces activités a conduit à l'augmentation progressive du nombre de séances proposées et à la structuration du collectif porté par le projet ; que le soutien complémentaire sollicité permettra d'acquérir du matériel supplémentaire et de poursuivre l'encadrement des activités, afin de consolider le développement et la pérennisation de cette initiative locale ;

Considérant que l'affectation du solde disponible de 12.739,41 EUR à ces deux projets permettra de consolider des initiatives ayant démontré leur pertinence pour le quartier, de renforcer leur impact à long terme et de soutenir la pérennisation des dynamiques citoyennes développées dans le cadre du Contrat de Quartier Durable ;

Considérant que cette réaffectation permet d'assurer la mobilisation intégrale des subsides régionaux alloués à l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers », laquelle est financée à 100 % par la Région de Bruxelles-Capitale ; qu'elle contribue dès lors à maximiser les

moyens mobilisés au bénéfice du quartier sans générer de charge financière complémentaire pour la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1.
Le principe d'affecter le solde disponible de l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers », à savoir 12.739,41 EUR, au bénéfice des deux porteurs de projet ayant exprimé la volonté de poursuivre leurs actions au-delà des montants de subside initialement octroyés, est adopté.

Article 2.
Un subside complémentaire de 6.850,00 EUR est octroyé au projet « Madame Georgette » porté par l'asbl Coucou Mamy (n° entreprise 1001.195.002).

Article 3.
Un subside complémentaire de 5.889,41 EUR est octroyé au projet « Tiss'Ages » porté par l'asbl SOHAB (n° entreprise 0443.559.917).

Article 4.
La dépense est financée par un subside.

Annexes :